

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Montpellier, le 24 juin 2022

## PROTECTION DES ÉLEVAGES

## Autorisation préfectorale de tir de défense renforcée pour limiter la prédation du loup

Le préfet affiche sa préoccupation face à la multiplication des attaques de prédations par le loup dans le nord de l'Hérault. 4 individus sont présents dans les secteurs du Caroux, du Somail et du Larzac.

Conscient du régime de protection internationale de cette espèce, le représentant de l'État dans le département tient à rappeler, non seulement, le droit des éleveurs à vivre de leur métier mais aussi l'importance du rôle joué par le pastoralisme dans notre territoire.

Conformément à la loi, le préfet de l'Hérault vient de signer une autorisation de tir de défense renforcée dans l'objectif de faire baisser la pression de la prédation.

Une mobilisation des tireurs habilités et des lieutenants de louveterie est décrétée pour protéger les troupeaux.

Cabinet du préfet

Service départemental de la communication interministérielle

Tél.: 04 67 61 61 25

Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr

Site: www.herault.gouv.fr Réseaux sociaux: @prefet34